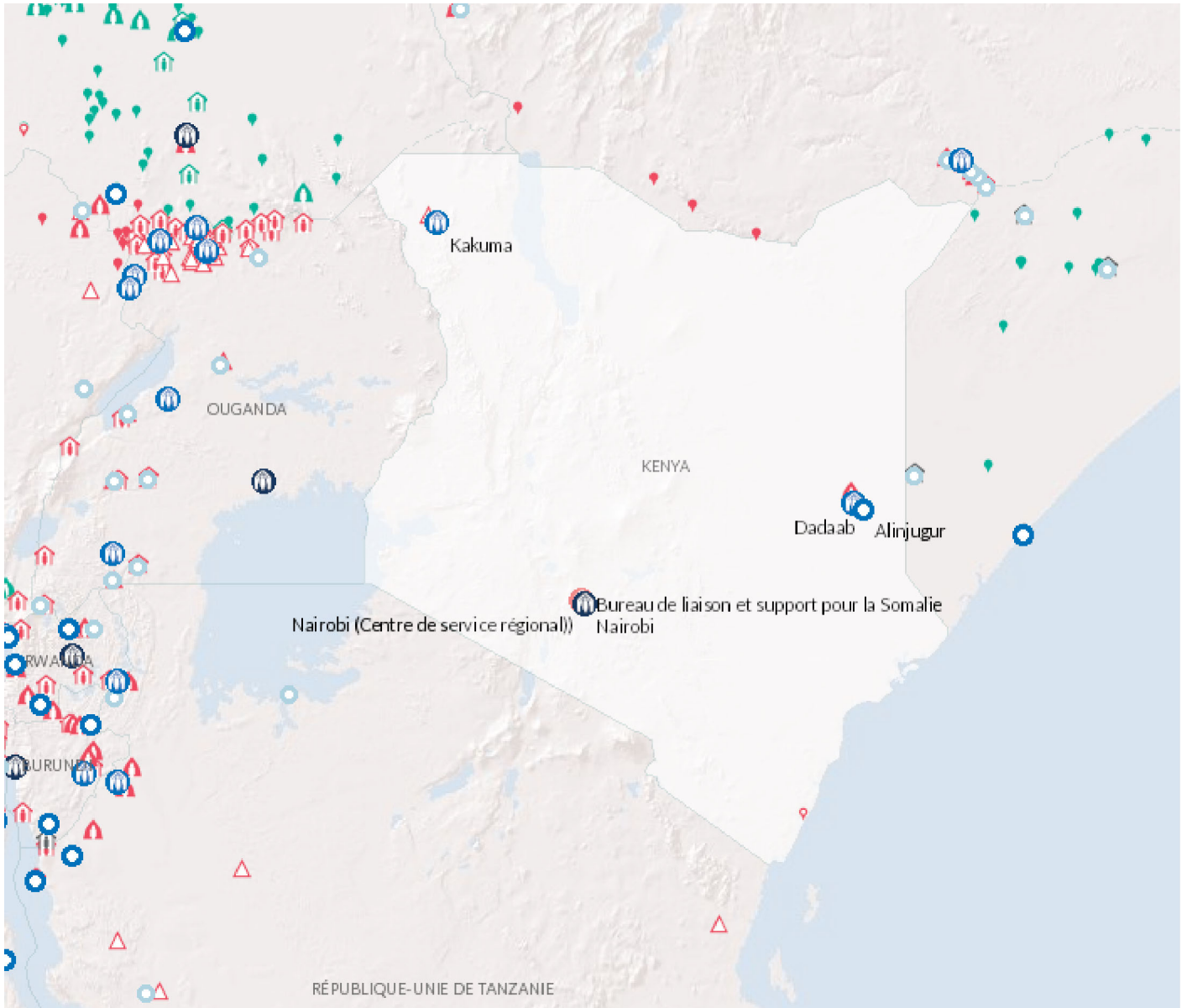




Résumé du plan 2020

9/1/2020

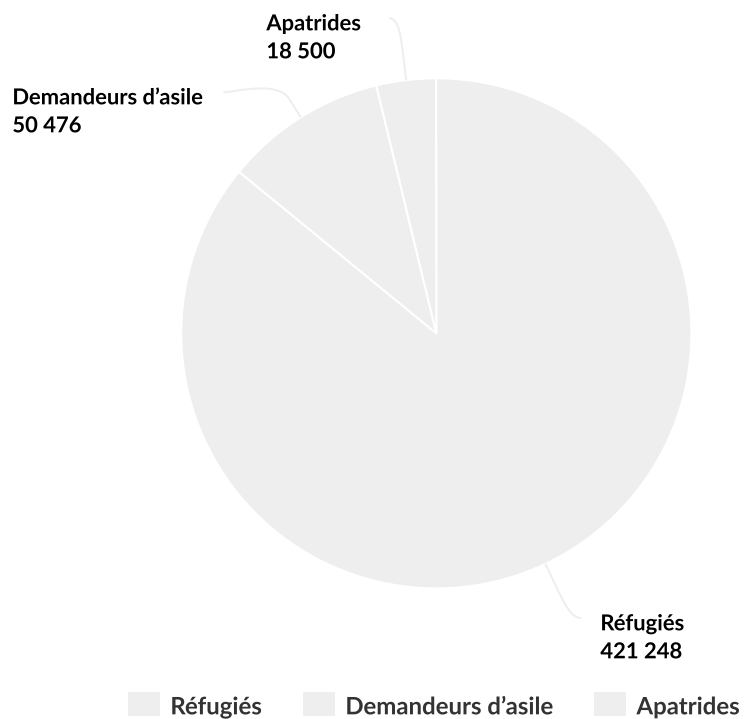
Opération: Kenya



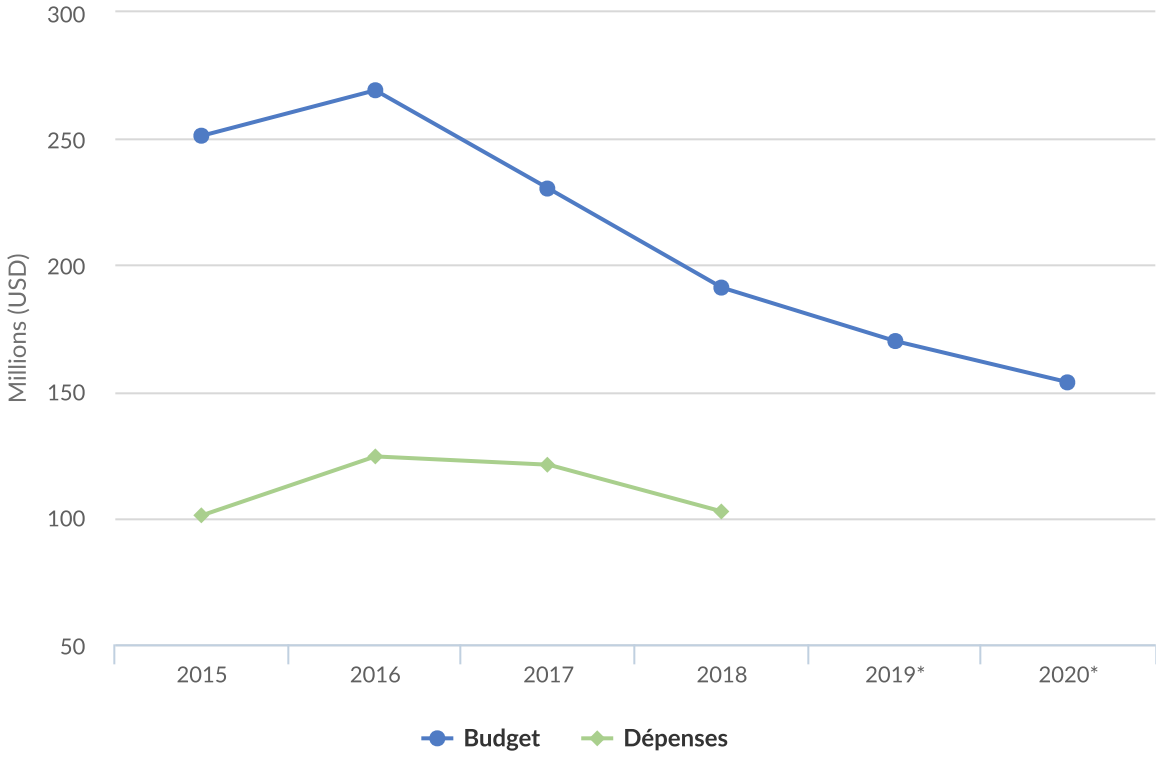
Personnes relevant de la compétence du HCR

- **3%** EN **2018**

2018	490,224
2017	506,915
2016	514,867



Budgets et Dépenses - Kenya



Chiffres clés

- 100% des personnes relevant de la compétence du HCR seront enregistrées individuellement avec un ensemble minimum de données requises
- 100% des réfugiés optant pour le rapatriement volontaire recevront des aides au retour
- 100% des personnes relevant de la compétence du HCR auront accès aux services de soins de santé primaires
- 100% des victimes de violences sexuelles et de genre obtiennent un soutien adapté
- 80% des enfants d'âge scolaire fréquentent des établissements d'éducation de la petite enfance et d'enseignement primaire

Environnement opérationnel

L'environnement politique général demeure stable au Kenya. Le Gouvernement maintient une politique de portes ouvertes pour l'asile et continue d'accroître son engagement dans la fourniture de services de protection. Néanmoins, les réfugiés sont encore perçus sous l'angle d'une problématique de sécurité, ce qui limite leur liberté de circulation et les expose à un risque d'arrestation et de détention s'ils se trouvent en dehors des camps sans autorisation. En dépit d'améliorations substantielles au niveau de l'enregistrement et des procédures de détermination du statut de réfugié, les retards pris dans le traitement de 50 000 dossiers individuels exposent les personnes à des risques de protection car elles sont dépourvues de documents d'identité. Le HCR continuera de soutenir le travail sur la loi de 2019 relative aux réfugiés et, si elle est adoptée en 2020, il facilitera l'élaboration de réglementations d'application et la formation des pouvoirs publics et des acteurs à ce nouveau texte de loi. Entretemps, la politique de cantonnement reste un obstacle à la pleine inclusion socio-économique des réfugiés au Kenya.

Conformément au Pacte mondial sur les réfugiés, le Gouvernement, en coordination avec le HCR, a renforcé son positionnement stratégique dans l'ouest du pays, dans le comté de Turkana pour élargir l'espace de protection des réfugiés et promouvoir des solutions et le partage des responsabilités grâce à une approche par zone géographique dirigée par le Gouvernement. Les réfugiés sont inclus dans le plan de développement intégré du Comté et font partie intégrante du public, participant à tout projet de législation.

Les réfugiés ont accès aux services publics d'éducation, de soins de santé et de protection, assurés par les acteurs humanitaires et l'État. Dans les zones urbaines, les réfugiés sont inscrits dans le Fonds national d'assurance maladie et peuvent utiliser les établissements de santé publique. Les enfants réfugiés en milieu urbain peuvent aussi fréquenter gratuitement les établissements d'éducation de la petite enfance et les écoles primaires et bénéficier des services de protection assurés par les départements de l'enfance y compris les espaces publics sécurisés. Le Gouvernement a aussi affecté des officiers de sécurité supplémentaires dans les camps de réfugiés.

Le HCR continue de nouer des partenariats avec le Gouvernement, le secteur privé, la société civile, les partenaires du développement, les agences des Nations Unies et d'autres acteurs conformément au Pacte mondial sur les réfugiés, afin de faciliter l'intégration des services dans les camps ainsi que l'inclusion socio-économique des réfugiés et des communautés hôtes dans les systèmes locaux des comtés. Le partenariat avec les autorités des comtés sera guidé par le cadre d'action global pour les réfugiés (CRRF) afin de veiller à ce que les réfugiés et les communautés hôtes aient accès aux services essentiels. Au niveau régional, le HCR participera au travail de l'Autorité intergouvernementale sur le développement en matière de solutions durables dans la région et soutiendra la mise en œuvre du Plan d'action national pour les réfugiés somaliens.

Sous la direction du bureau du Coordonnateur résident, la participation du HCR au Plan cadre pour l'aide au développement (UNDAF) 2018-2022, notamment pour la coordination, la mise en œuvre, le suivi et l'établissement de rapports, sera une priorité.

Le HCR soutiendra la réalisation des projets financés par les prêts de la Banque mondiale accordés aux comtés qui abritent les réfugiés afin de garantir que les nouveaux fonds complètent les programmes en cours du HCR et soutiennent le but de l'inclusion des réfugiés dans les systèmes locaux de prestation de services des comtés. La mise en œuvre du Fonds de soutien (*Challenge Fund*) de la Société financière internationale (IFC) pour Kakuma et Kalobeyi devrait stimuler la croissance économique par le biais du secteur privé et du soutien aux entrepreneurs locaux.

Priorités principales

- Plaider pour un maintien de l'espace d'asile pour les personnes relevant de la compétence du HCR, et soutenir la gestion des données et la délivrance de documents d'identité ainsi que l'inclusion des réfugiés dans les systèmes d'enregistrement nationaux.
- Améliorer l'inclusion des réfugiés dans les services nationaux de santé et d'éducation en travaillant étroitement avec les ministères de tutelle.
- Promouvoir les possibilités de moyens de subsistance pour les réfugiés et les communautés hôtes, en donnant accès à des formations dans des centres agréés, en soutenant la gestion des entreprises et les liens entre les entreprises des réfugiés et les marchés locaux, de même qu'en étendant les initiatives actuelles avec le secteur privé pour offrir des stages et des places d'apprentissage aux jeunes.
- Soutenir les retours volontaires des réfugiés somaliens, burundais et éthiopiens dans la sécurité et la dignité, notamment grâce à des conseils et des informations fiables et actualisées sur les pays d'origine, des aides en espèces, des articles de secours essentiels, des moyens de transport et un examen de santé de base.
- Plaider en faveur d'une législation sur les apatrides et la reconnaissance d'autres nationalités.

Budget 2020 initial - Kenya | USD

Le tableau suivant présente le budget initial par objectif pour cette opération. L'affectation des ressources au niveau des objectifs peut être modifiée en cours d'année selon l'évolution de la situation opérationnelle et des priorités.

	Pilier 1 Programme pour les réfugiés	Pilier 2 Programme pour les apatrides	Total
Environnement de protection favorable			
Instruments internationaux et régionaux	0	70,567	70,567
Cadre juridique et politique	935,064	135,567	1,070,631
Institutions et pratiques administratives	353,201	0	353,201
Aide juridique et recours judiciaires	1,809,259	0	1,809,259
Accès au territoire	1,034,908	0	1,034,908
Attitude du public à l'égard des personnes prises en charge	481,390	0	481,390
Sous-total	4,613,822	206,134	4,819,956
Processus de protection et documents adéquats			
Conditions d'accueil	2,275,123	0	2,275,123
Enregistrement et établissements des profils	5,394,572	0	5,394,572
Procédures de détermination du statut de réfugié	3,556,373	0	3,556,373
Documents individuels	1,008,556	0	1,008,556
Documents d'état civil	786,040	108,701	894,741
Regroupement familial	135,361	0	135,361
Sous-total	13,156,025	108,701	13,264,726
Sécurité face à la violence et à l'exploitation			
Protection contre la criminalité	5,971,385	0	5,971,385
Prévention et interventions liées aux VSS	3,496,120	0	3,496,120
Risques de détention arbitraires	579,796	0	579,796
Protection des enfants	4,512,552	0	4,512,552
Sous-total	14,559,853	0	14,559,853
Besoins de base et services essentiels			
Santé	11,717,297	0	11,717,297
Services de santé reproductive et de lutte contre le VIH	2,990,732	0	2,990,732
Nutrition	2,176,629	0	2,176,629
Eau	4,658,293	0	4,658,293
Hygiène et assainissement	4,969,940	0	4,969,940
Abris et infrastructures	8,846,846	0	8,846,846
Énergie	7,803,712	0	7,803,712

	Pilier 1 Programme pour les réfugiés	Pilier 2 Programme pour les apatrides	Total
Articles élémentaires, ménagers et d'hygiène	7,704,994	0	7,704,994
Services pour les personnes ayant des besoins spécifiques	2,776,556	0	2,776,556
Éducation	19,703,211	0	19,703,211
Sous-total	73,348,209	0	73,348,209
Autonomisation et autogestion communautaires			
Mobilisation communautaire	2,195,400	0	2,195,400
Coexistence avec les communautés locales	2,027,861	0	2,027,861
Ressources naturelles et environnement partagé	1,974,186	0	1,974,186
Autosuffisance et moyens d'existence	9,784,805	0	9,784,805
Sous-total	15,982,253	0	15,982,253
Solutions durables			
Stratégie pour la recherche de solutions globales	179,553	0	179,553
Retour volontaire	12,449,941	0	12,449,941
Intégration	3,177,197	0	3,177,197
Réinstallation	1,733,623	0	1,733,623
Réduction de l'apatridie	0	181,134	181,134
Sous-total	17,540,314	181,134	17,721,448
Direction, coordination et partenariats			
Coordination et partenariats	459,130	28,567	487,697
Gestion et coordination des camps	1,481,180	0	1,481,180
Sous-total	1,940,310	28,567	1,968,877
Appui à la logistique et aux opérations			
Approvisionnement et logistique	5,366,276	0	5,366,276
Gestion des opérations, coordination et appui	6,591,568	0	6,591,568
Sous-total	11,957,844	0	11,957,844
Budget 2020 initial	153,098,630	524,537	153,623,167